



NOTE DE SYNTHÈSE N°14

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE DE POULX M14

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°2 de la commune qui porte en fonctionnement pour un montant de **42 900€**.

✓ Dépenses

Augmentation de 2 articles au sein du chapitre « autres charges de gestion courante » relatifs à des redevances pour concessions et des contributions obligatoires à structures intercommunales. Le chapitre 022 est également valorisé.

CHAP	ART	Montant
65	651	19 000,00 €
65	6558	16 000,00 €
022		7 900,00 €

✓ Recettes

Une anticipation est prévue sur une hypothétique diminution de la dotation de solidarité communautaire, une augmentation du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales notifiée ainsi qu'au chapitre dotations et participations une compensation plus importante des exonérations de la taxe d'habitation.

CHAP	ART	Montant
73	73212	-16 000,00 €
73	73223	45 000,00 €
74	74834	1 000,00 €
74	74835	6 900,00 €
74	7488	3 000,00 €
77	7788	3 000,00 €

Il s'agit de procéder à la décision modificative n°2 de la commune qui porte en investissement pour un montant de **51 100€**

✓ Dépenses

Diminution et augmentation des opérations individualisées en fonction de l'état d'avancement des projets.

OP	CHAP	ART	Montant
20	21	2188	-2 000,00 €
200	20	2031	-7 000,00 €
28	23	2315	-31 900,00 €



300	21	21578	22 000,00 €
301	21	2183	-5 000,00 €
302	21	2152	75 000,00 €

✓ Recettes

Actualisation des prévisions budgétaires relatives aux ventes des terrains avec une annulation présentée au sein de la séance du 10 décembre 2020, un acte non encore signé à ce jour malgré un compromis signé en début d'année et un acte authentique qui sera signé les prochains jours et dont le montant n'avait pas été inscrit au budget, car le compromis n'a été signé qu'en juillet dernier.

OP	CHAP	ART	Montant
OPFI	024	024	51 100,00 €

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°2020/07/16/11 du 16 Juillet 2020 adoptant le budget primitif de la commune,
Considérant l'avis émis lors du pré-conseil le 1^{er} décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 de la commune de Poulx qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

BP 2020	3 800 000,00 €
DM 1	-342 900,00 €
DM2	42 900,00 €
BP au 10/12/2020	3 500 000,00 €

Investissement

BP 2020	2 075 000,00 €
DM 1	250 000,00 €
DM2	51 100,00 €
BP au 10/12/2020	2 376 100,00 €